

MAIRIE DE CLAVILLE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 6 JUILLET 2023

Etaient Présents : M. THÉBAUD, Maire, M. AUBRY, Mme GAUTHIER, M. LE SOURT, Mme RIBEAUCOUP, Adjoint, M. ERNAULT, Mme PRÉVOST, M. LACOUR, M. PERRIER, M. ETIENNE, Mme COPIN, Mme TARDIVEL Mme MONGELLAZ.

Absents excusés : Mme CANEL.

Secrétaire de séance : M. PERRIER Sébastien

Ordre du jour:

- 1) Marché Aménagement Rue de Planterose,
- 2) SIEGE : Projets 2024,
- 3) Local 1 place Bance
- 4) Tarifs,
- 5) Questions diverses.

Le compte-rendu de la précédente séance de conseil est approuvé à l'unanimité.

1) Marché Aménagement Rue de Planterose

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres.
Cinq entreprises étaient en concurrence.

Au vu des différents critères retenus et du classement final, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'Entreprise **GUÉRIN TP** globalement mieux-disante pour un montant de 174 638,43 € HT d'offre de base.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à passer le marché et à signer tout document relatif à ce dossier.

2) SIEGE : Projets 2024

Monsieur le Maire informe de la nécessité de programmer les travaux d'amélioration du réseau électrique et de l'éclairage public pour l'année 2024 gérés par le SIEGE.

Il est proposé :

- Effacement des réseaux : Chemin de la Messe et Impasse du Chemin de la Messe
- Effacement des réseaux : Rue du Champ Poulain et Impasse du Champ Poulain

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte ces propositions et autorise l'inscription de ces travaux au programme 2024 du SIEGE.

3) Local 1 place Bance

Une visite a été effectuée dans le local situé 1 place Bance occupé par la Blanchisserie CALK.

Beaucoup de travaux sont à prévoir afin de remettre le local en état.

Un devis pour l'électricité a été établi par Monsieur LALANE pour un montant de 729,00€ TTC et un devis pour la remise en état des murs et plafonds par l'entreprise RICO pour un montant de 8.920,20€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise les travaux et accepte les devis présentés.

4) Tarifs

TARIF CANTINE AU 1^{er} SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Municipal a décidé pour l'année 2023/2024 d'appliquer une réévaluation de 1,70 % pour les tarifs cantine. Le tarif garderie reste inchangé.

Les tarifs 2023/2024 sont payables en 3 fois sur la base de 10 mensualités s'établissent comme suit :

Jours/semaine	Type de Forfait annuel	NOMBRE D'ENFANTS			
		1	2	3	4
4 jours	A	530,00 €	1.060,06 €	1.272,02 €	1.696,08 €
3 jours	B	445,18 €	890,40 €	1.068,50 €	1424,69 €
2 jours	C	307,39 €	614,80 €	737,75 €	983,72 €

Le prix du repas occasionnel : 4,87€.

Celui accordé au personnel enseignant et aux personnes âgées qui sollicitent ce service passe à **5,42 €.**

Seules les absences pour maladie et sur présentation d'un certificat médical seront déduites au-delà de trois jours d'absence sur la base du prix de repas de chaque forfait et seront régularisées sur la facture suivante.

Modes de paiement

A - Les Forfaits

1^{er} Paiement en Déc. pour les mois de sept, Octobre, Nov., Déc. (4/10^{ème} du forfait annuel)

2^{ème} Paiement en Mars, pour les mois de Janvier, Février, Mars (3/10^{ème} du forfait annuel)

3^{ème} Paiement en Juillet pour les mois d'Avril, Mai, Juin (3/10^{ème} du forfait annuel)

A noter, les possibilités de verser un acompte sur la base mensuelle arrondi du forfait A d'un enfant

B - Les occasionnels

1^{er} Paiement en Décembre pour les mois de septembre et Octobre

2^{ème} Paiement en Mars pour les mois de Novembre, Décembre, Janvier, Février

3^{ème} Paiement en Juillet pour les mois de Mars, Avril, Mai, Juin

Chaque famille recevra une facture :

Pour le 1^{er} paiement, courant Décembre

Pour le 2^{ème} Paiement, courant Mars

Pour le 3^{ème} Paiement, courant Juillet

Une relance sera adressée par la mairie, passé le délai indiqué, le règlement se fera directement auprès du Trésor Public.

TARIF GARDERIE AU 1^{er} SEPTEMBRE 2023

Les tarifs 2023/2024 s'établissent comme suit :

1,45 € pour le Matin de 7 H à 8 H 20

1,45 € pour le Soir de 16 H 15 à 18 H 30

Dépassement d'horaire :

Tout dépassement d'horaire de la garderie du soir (dès 18h30) sera facturé **20€**.

Modes de paiement

La garderie sera facturée en même temps que la cantine

Une relance sera adressée par la mairie, passé le délai indiqué, le règlement se fera directement auprès du Trésor Public.

5) Questions diverses

Un robot de tonte est à l'essai sur le stade de football. Le résultat semble concluant.

Vu par nous Gérard THÉBAUD, Maire de la commune de Claville pour être affiché le 12 septembre 2023, à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Gérard THÉBAUD,
Maire de Claville.